

---

## MT03200

### PHYSIOTHERAPEUTE/ KINESITHERAPEUTE

Niveau 5

---

#### Responsabilité Hiérarchique

Superviseur de l'activité

#### Responsabilité Fonctionnelle

Superviseur de l'activité

#### Domaine Professionnel

Médical

---

#### But principal

Selon la prescription médicale, planifier et exécuter les programmes de traitement individuels, en évaluant l'état physique des patients, afin de maintenir, d'améliorer ou de réhabiliter le bien-être physique du patient et de prévenir les handicaps physiques.

---

#### Responsabilités

- Évaluer les capacités physiques du patient, en utilisant différentes procédures (par ex., les tests de capacité fonctionnelle) afin de fixer des objectifs de traitement avec le patient et d'améliorer la santé et le bien-être du patient.
  - Élaborer et mettre en œuvre des programmes de physiothérapie, incluant des exercices de physiothérapie, des manipulations, des massages, de l'éducation, l'utilisation d'appareils de physiothérapie et d'équipement orthopédique, éduquer et conseiller les patients et leurs soignants sur la façon de prévenir et / ou améliorer les conditions, afin d'accélérer et d'améliorer les résultats de l'activité.
  - Former les patients et les aides-soignants sur la façon d'éviter les blessures et ainsi créer des comportements de prévention.
  - Surveiller activement et signaler les activités de physiothérapie (remplir correctement les dossiers des patients, les formulaires, les statistiques et les rapports) et analyser ces statistiques afin d'améliorer la qualité du service, la préservation de la traçabilité des données du patient.
  - Prendre soin des appareils de physiothérapie, gérer le stock, établir les commandes selon les besoins; nettoyer l'équipement afin de garantir sa disponibilité permanente et la qualité du service.
  - Signaler au référent technique tout problème survenant dans le service, en particulier la perte / vol / détérioration de matériel médical ou de médicaments afin de prendre les mesures qui s'imposent.
- 

#### Éducation

## **Expérience**

Non nécessaire. (la période d'études est considérée comme une expérience)

---

---

Generated at 2024-09-20 21:24:15 +0000

---

© 2024 MSF International